

Histoire de la civilisation moderne

M. Emmanuel LE ROY LADURIE, professeur

Le cours et le séminaire ont porté sur l'Ancien Régime français ⁽¹⁾. On s'est efforcé notamment de comprendre ce que fut cette espèce de compromis en termes politiques, sociaux et religieux, qui a duré de 1685 date de la Révocation de l'Edit de Nantes, jusqu'à la révolution de 1789, ou au moins jusqu'à l'avènement de Louis XVI et jusqu'au ministère de Turgot non compris ; disons de 1685 à 1774-1775, dates rondes. On a voulu montrer qu'en termes cyniques, la Révocation a créé un compromis machiavélien entre l'Eglise établie (catholique) et l'Etat, entre la société et la politique ; cette solution équivoque a duré plus d'un siècle, pendant la seconde partie du règne de Louis XIV, et durant tout le règne de Louis XV, jusqu'à la déstabilisation qui commence avec Turgot et Louis XVI pour s'achever comme on sait en 1789.

Pendant on a voulu partir d'un point de vue un peu plus élevé, ou un peu plus large. Au sommet même du système, l'image du Roi-soleil dans les années 1690 tend à s'user tout en gardant encore quelque pertinence ⁽²⁾. Chacun sait qu'à la fin du xvii^e siècle la France reste un pays très puissant, plus important certes qu'il ne l'est aujourd'hui en termes relatifs.

La France des années 1700 démontre sa force en tant que « super puissance » quand elle réussit à imposer un roi Bourbon sur le trône d'Espagne et cela bien sûr à travers des difficultés, des efforts et des souffrances très grandes. Après presque trois siècles, cette « tige » des Bourbons est toujours là ; malgré des hauts et des bas, certes, dans l'entre-temps.

Mais cette épreuve de force et d'endurance ne devrait pas pourtant nous induire en erreur. Derrière une façade qui se veut superbe, et qui se

(1) On a laissé au texte ci-après le « style parlé » qui caractérisait ma dernière conférence de l'année 1982-1983, venue précisément en résumé des précédentes,

(2) Voir à ce propos le livre de Nicole FERRIER-CAVERIVÈRE, *L'image de Louis XIV dans la littérature française de 1660 à 1715*, Paris, Hachette, 1981.

trouve déjà fortement lézardée, le royaume des années 1700 est comme chacun sait dans un grand état de pauvreté et de destitution. « Un hôpital désolé et sans provisions », dira Fénelon.

Cette pauvreté est illustrée par les grandes famines de 1693-1694 et 1709-1710. Elles sont loin d'épuiser entièrement la question. On mettra en cause aussi le climat, nettement plus frais que de nos jours pendant les années 1690 ; c'est la décennie la plus froide du petit âge glaciaire, plus d'un degré centigrade de différence avec maintenant. Étés et automnes froids et pourris (1692), hivers rudes (1709)... Pour la famine de 1693-1694, Jacques Dupaquier (*La population française aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1979, p. 43) avance le chiffre d'une perte de deux millions de personnes (y compris par baisse du nombre des naissances), soit 10 % de la population. Imaginons aujourd'hui, toujours en France, un déficit de cinq millions de personnes. La récupération par rebondissement des mariages et baptêmes et par baisse des décès a été très vigoureuse et en 1708, grâce à une compensation totale de 2 400 000 personnes, « la France se retrouvait plus peuplée qu'en 1692 ». La crise de 1709-1710 brochant là-dessus crée ensuite un déficit de 1 400 000 personnes, moindre qu'en 1693-1694, et qui sera à son tour comblé puis plus que surmonté au cours des seize années suivantes.

Faudrait-il mentionner aussi les épidémies comme explication à la crise « louis-quatorzienne » ? A ce propos, on doit rappeler que les épidémies dépeuplent, mais ne sont pas forcément cause d'appauvrissement. Elles peuvent même enrichir les survivants par le jeu des héritages : le fait est bien connu pour la peste noire de 1348, et pour la peste de Naples au milieu du XVII^e siècle.

Pour en rester aux faits français, relatifs à ce problème : la dernière peste sérieuse en France avant celle de Marseille remonte aux années 1660-1670 dans le Nord. Après cela, c'est terminé, peut-être parce que les barrages militaires ou les mesures urbaines de quarantaine ont réussi (?) à bloquer suffisamment les migrations d'hommes couverts de puces pesteuses. La dernière des ultimes pestes françaises est « sudiste » et même ultra-méridionale : c'est celle de 1720 à Marseille, ainsi qu'en Provence et en Gévaudan. Localement c'est un désastre démographique, surtout urbain. Cependant ce naufrage demeure circonscrit régionalement ; il intervient pendant une période (1720) où l'économie et la croissance sont déjà reparties et re-lancées depuis quelques années, dans l'ambiance du grand « dégel » de la Régence de Philippe d'Orléans. Aussi bien cette peste ultime est-elle absolument incapable de bloquer une telle croissance, sinon sur le moment même ; et celle-ci va continuer pendant l'ensemble du XVIII^e siècle ou disons jusqu'à la fin du règne de Louis XV (simple coïncidence chronologique) ; bref jusqu'aux années 1770, à partir desquelles se manifestera un tournant vers la dépression, ou vers la crise pré-révolutionnaire. Quant aux années malheu-

reuses, 1690-1715, la peste, de fait, en est absente ; du moins en ce qui concerne la France. Mais il y a d'autres épidémies, et redoutables : variole, typhus, typhoïde, dysenterie... Les maladies contagieuses prolifèrent sur la pauvreté et sont responsables aussi des millions de morts des années de « famine », pour ne pas parler des cycles purement épidémiques (sans disette) au cours desquels la mort se fait derechef particulièrement active, même quand le prix du blé demeure assez bas. Qui plus est, la maladie contagieuse dans ce cas « remonte », par transmission, des pauvres vers les riches et vers les classes supérieures. Rappelons que Louis XIV à la suite de semblables « germes » communiqués jusque dans son entourage, a perdu son fils légitime, deux petits-fils, sa petite-bru et plusieurs arrière-petits-enfants. En 1715, le seul héritier (masculin) de la couronne de France, en ligne directe de Louis XIV, est un enfant de cinq ans, le petit Louis XV.

Ces malheurs de toute espèce sont probablement significatifs sur un plan global, d'une France dont le niveau de vie vers 1700 ou 1714 est inférieur à celui de l'Angleterre. On pourrait à ce propos comparer ce qui est comparable et par exemple le salaire du maçon anglais (d'Oxford ou de Londres) et celui du maçon parisien, connu par les travaux de M^{me} M. Baulant pour le début du XVIII^e siècle. Cependant il ne faut pas donner une vision trop pessimiste de la situation des Français, en cette période morose et peu brillante, somme toute, de la fin du règne de Louis XIV. En fait, phénomène à double tranchant, la population française de ce temps-là demeure (relativement) énorme. C'est l'une des raisons de la puissance du royaume, au point de vue stratégique.

Mais double tranchant ai-je dit : cette grosse population pose *ipso facto* d'importants problèmes de subsistances. Elle est difficile à nourrir compte tenu de la basse productivité de l'agriculture française à l'époque. (Avec une production agricole de type hollandais, très élevée, les choses auraient été différentes.) Quoi qu'il en soit, Vauban sur la base de dénombrements et de computations qui étaient déjà assez remarquables pour son époque, put arriver à la conclusion vers 1697-1700 que la France avait 19 094 000 habitants ⁽³⁾.

Jacques Dupaquier, armé des résultats des enquêtes de l'I.N.E.D., dirigées par Louis Henry, propose, sur des bases très solides, 21 500 000 habitants vers 1700. Il n'est même pas exclu qu'on ait approché à cette époque les 22 millions de personnes, ces deux chiffres s'entendant *dans le cadre des frontières actuelles* ⁽⁴⁾. Mais la France de Vauban ne comprenait pas la

(3) Jacques DUPAQUIER, *La population française aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, P.U.F., « Que Sais-je », 1979, p. 32.

(4) *Ibid.*, pp. 34-37.

Lorraine, la Savoie, Avignon, Nice et la Corse ; même dans ces limites plus restreintes, notre population devait donc se situer entre 20 et 21 millions d'habitants, ce qui montre que Vauban à un ou deux millions d'âmes près, n'était pas très loin de la réalité.

Il est compréhensible que cette masse humaine très importante ait pu fournir la base indispensable pour des guerres offensives/défensives, telles que celles qui seront menées avec un très relatif succès par l'Etat louis-quatorzien pendant les années 1690, et de 1701 à 1713.

Une réflexion sur le destin de la France louis-quatorzienne pourrait donc s'intituler *pauvreté et pouvoir*, ou « pouvoir malgré pauvreté », ou « une grande puissance pauvre ». Pourquoi une nation peuplée et pauvre, riche globalement, et pauvre au niveau de la majorité des individus ou des foyers pris isolément, fabrique-t-elle de la Puissance ? Ici s'impose (outre la démographie toute simple...) une méditation sur l'obéissance publique, sur la loi et l'ordre, sur la *soumission* à des impôts élevés qui pèsent plus encore en époque de crise et qui même aggravent cette crise. La période qui court de 1685-1690 à 1715 est dépeinte par Voltaire comme le versant difficile du règne de Louis XIV. C'est la conclusion typique et topique d'un *long XVII^e siècle* qui a connu de vastes périodes de crise, de guerres, de difficultés, de stagnation au moins partielle en ce qui concerne notre pays, entre 1560 et 1715. Après 1715 au contraire et dès le dégel de la Régence, on assistera à une renaissance générale de l'économie avec croissance modérée mais soutenue jusqu'aux années 1770 ; celles-ci, à leur tour, seront au point de départ d'une phase bi-décennale de tassement (en attendant que la Révolution française crée à son tour une situation *sui generis*).

Pour en rester, momentanément, à Louis XIV, puis-je rappeler, en passant, que quand les historiens français parlent du long XVII^e siècle, ils se réfèrent en réalité (dans leur jargon) à cette période qui dure beaucoup plus qu'un siècle, en fait un siècle et demi ou davantage ; elle court, en France, du commencement des guerres de religion (en 1560 ou peu après) jusqu'à 1713 (fin de la guerre de succession d'Espagne) et jusqu'à 1715 (mort de Louis XIV, suivie du grand « dégel » de la Régence). Il serait absurde de peindre entièrement en noir ces cent cinquante-cinq années. Néanmoins, il est certain qu'elles furent accompagnées, notamment du fait des guerres, par un lot relativement inhabituel d'épreuves, de difficultés et de tragédies.

Revenons pour un instant encore aux facteurs de pauvreté ou de stagnation en une époque cruciale et crucifiante ; et disons un mot ensuite des éléments de croissance qui se trouvent dorénavant disponibles dès cette période pourtant désagréable.

En ce qui concerne les éléments négatifs, j'ai déjà mentionné l'adversité météorologique et les guerres, sur les effets directement ou indirectement dommageables desquelles il n'est pas nécessaire d'insister. Qui dit guerre dit destructions matérielles et humaines de toutes sortes (par exemple entre 1561 et 1595) ; mais le conflit belliqueux peut aussi exercer des ravages par le biais de la pression fiscale qu'il assène et qu'il implique : c'est le cas dans bien des provinces françaises, même si les armées ne les dévastent point entre 1688 et 1713.

On doit mentionner aussi les problèmes de la famine monétaire du xvii^e siècle, comme cause possible de crise. Cette explication est restée longtemps classique depuis que E.J. Hamilton a écrit ses ouvrages sur la grandeur puis la décadence des Trésors venus d'Amérique.

Michel Morineau cependant, sur ce point ⁽⁵⁾, s'est élevé contre les idées reçues (y compris quant à la théorie quantitative de la monnaie).

Il va de soi que la stagnation française (stagnation sous certains rapports) pendant le règne de Louis XIV et plus généralement durant ce long xvii^e siècle, fait partie d'un tableau plus général de stabilisation européenne, voire plus qu'européenne. Faut-il mettre en cause les épidémies, le mariage tardif, les limites provisoires à la croissance, qui découragent les investissements ?... Quoi qu'il en soit, le xvii^e siècle dans bien des régions d'Europe et d'ailleurs (y compris la Chine) a vu un aplatissement ou un ralentissement de la croissance démographique, alors que celle-ci était conquérante au xvi^e siècle, et le sera de nouveau au xviii^e. Ainsi le xvii^e siècle qui n'est bien sûr qu'une expression chronologique (inutile de le faire commencer le 1^{er} janvier 1600 à zéro heure pour le terminer au 31 décembre 1699 à 24 heures) le xvii^e siècle disais-je fait partie d'une vaste fluctuation pluri-séculaire, et donc beaucoup plus longue qu'il ne l'est lui-même, de l'économie et de la démographie. Une décélération de celle-ci et de celle-là, à quelque moment, doit nécessairement succéder à une période de rapide récupération et croissance, telle que fut le xvi^e siècle, ou si l'on veut la Renaissance, prolongée en Réforme et Contre-Réforme. La France à cause des guerres (spécialement de religion), à cause des impôts et d'une grande politique spécialement coûteuse, a pu exagérer pour son propre compte cette tendance « subséquente » à la stabilisation ou à la normalisation séculaire, mais de toute manière notre pays s'y trouvait internationalement impliqué ; la volonté du Roi, des ministres et de nos hommes d'affaires locaux n'y pouvait pas grand chose.

(5) Voir le compte rendu que donne KELLENBENZ des idées de MORINEAU dans « Precious metals in the age of expansion » in 14^e Congrès international des sciences historiques », Klett-Cotta, 1981.

D'une même façon, la reprise rapide, vite transformée en expansion pure et simple que connaît la France après 1715-1720 appartient à un *trend* de croissance économique et démographique beaucoup plus général et qu'on trouve pratiquement partout, même si le point de départ chronologique n'est pas toujours le même, je veux dire qu'on le trouve en Europe, en Chine, en Amérique du Nord et du Sud ; et cela qu'il s'agisse des portions du Nouveau Monde que contrôlent respectivement à cette époque les Anglais, les Français, les Espagnols ou les Portugais.

Ainsi la politique habile et heureuse de Philippe d'Orléans et de John Law après la mort de Louis XIV (1715) a pu aider notre pays à « démarrer » ou re-démarrer économiquement et démographiquement, sinon à décoller ; mais c'est le *trend* positif et général qui est essentiel, la tendance ascendante, la marée internationale qui soulève irrésistiblement tous les bateaux, que leurs capitaines et équipages soient compétents ou non, français, anglais ou brésiliens...

Il est vrai que ce contraste français (et autre) entre un XVII^e siècle stagnant, et un XVIII^e siècle dynamique, du moins après 1715, peut apparaître comme simpliste. Si nous essayons de mettre au point une image détaillée, nous arrivons à des constatations plus subtiles : en fait, il y a des régions en France et hors de France qui ont échappé à la « crise générale du XVII^e siècle », ou à ce qu'on appelle de ce nom. Par exemple, le Pays Basque, au moins dans sa portion de très loin la plus vaste, située à l'intérieur des frontières de l'Espagne, a esquivé la stagnation pendant cette période difficile. Cette « immunité » basque tient au développement de la pêche à la morue et du commerce atlantique, ainsi qu'à l'essor local de la viticulture et du maïs, plante nouvelle récemment importée d'Amérique. Le Pays Basque « espagnol » (et français ⁽⁶⁾) expérimente donc une croissance continue pendant la plus grande partie du XVII^e siècle, ainsi que certaines autres provinces du Royaume d'Espagne (comme la Galice) ; mais pas toutes, loin de là.

Pour en venir maintenant à des exemples beaucoup plus considérables que le basque, les Pays-Bas du Nord, autour de la Hollande ou des « Provinces-Unies » connaissent un de leurs âges d'or entre les années 1600 et 1660, à cause du grand commerce international, de l'expansion coloniale, de la pêche au hareng dans la mer du Nord, d'une agriculture remarquablement efficiente, etc. On peut faire la même remarque à une échelle encore plus vaste à propos de l'Angleterre, bien que la chronologie britannique soit un peu différente de la périodisation néerlandaise. Pendant la seconde moitié du XVII^e siècle, quand la crise à des degrés variés est assez générale en Europe, l'Angleterre elle, connaît un progrès agricole, commercial et même

(6) Il serait intéressant d'étudier de façon plus approfondie cette petite région, d'un tel point de vue.

industriel. Ceci pose du reste des jalons pour une révolution industrielle encore lointaine qui naîtra au Nord de la Manche à partir des prospérités de la décennie 1760 ; celles-ci étant communes, du reste, à la France et à l'Angleterre.

Revenons-en ou restons-en au territoire français : à l'intérieur de ses limites, Paris a échappé pendant longtemps aux affres de la crise du xvii^e siècle. Cette ville est en pleine et vigoureuse croissance vers les règnes d'Henri IV et Louis XIII, et aussi dans une certaine mesure au temps de Louis XIV si l'on veut bien tenir compte de la naissance et du vif développement de la cité-satellite de Versailles, résidence de la Cour et des sommets dirigeants de l'Etat. En un style différent, mais dans une même veine de croissance, nos ports importants (Marseille, Nantes, Bordeaux, Saint-Malo) et aussi les nouveaux ports créés de toutes pièces (Sète, etc.), échappent partiellement ou tout à fait à la crise et pratiquent un essor souvent important en des périodes variées du xvii^e siècle, à cause de leur part dans un commerce atlantique, et du Nord, qui s'accroît. Et aussi (dans le cas de Marseille) du fait de leur participation au négoce levantin, qui lui-même est dynamique.

A l'intérieur de la masse continentale, Lyon est également en état de croissance démographique et économique à l'époque de Louis XIV. Le mérite en revient, entre autres raisons, à une industrie de la soie de plus en plus florissante, laquelle concurrence et finira même par détrôner la fabrique de soie italienne, ne laissant à la péninsule que la production de soie comme pure et simple matière première. *Happy end* (du strict point de vue français !) qui aurait ravi Colbert s'il avait pu y assister ; mais ce résultat (entre autres) des efforts du ministre ne donnera tous ses résultats qu'après la mort de celui-ci.

On comprend donc aisément pourquoi l'économie française « démarre » si aisément dès la mort de Louis XIV et le dégel de la Régence. Cette économie disposait en fait de réserves cachées pour la croissance ; et cela dès le Roi-Soleil, qui sera si décrié pourtant et à juste titre par l'historiographie de la conjoncture. Cette économie était bien avant 1715 capable de performances fortes ou honorables en divers secteurs.

Au fait, en période de crise, même au xx^e siècle, le contraste entre les pays (*Japon*) ou les branches industrielles (*électronique*) qui continuent à progresser et d'autre part les nations (Angleterre) ou les branches (acier) qui périssent, ce contraste-là est bien connu ; il existait déjà, sous d'autres formes, au xvii^e siècle ; d'un côté, fleurissait la prospérité de Lyon et des industries de la soie (non exclusive d'une certaine misère ouvrière). D'autre part, de graves difficultés assaillaient l'agriculture et les paysans parmi de nombreuses régions, surtout après 1680-1690.

S'agissant d'agriculture justement : les historiens disent et pensent souvent que la production agricole française au xviii^e siècle repose sur des structures, technologiques et autres, qui sont arriérées. Ce de quoi on n'arrive pas à nourrir le peuple ou les classes les plus défavorisées, en période de mauvaise récolte. Par contre, l'agriculture anglaise et surtout la néerlandaise et flamande sont déjà fort efficaces. Ce schéma comparatif n'est pas faux, mais il convient d'avoir des vues plus régionales : dans la région parisienne, dès le xvii^e siècle, la prospérité et donc l'exploitation de la terre furent déjà remodelées par l'influence de la grande ville et de ses acheteurs et rassembleurs de terre, nobles, notables, etc. D'où le poids décisif de grosses fermes, anciennes, ou précisément récentes, avec commercialisation de leurs grains, qui eux-mêmes sont produits à raison de bons rendements. Dans le Midi, les vignobles et la diversification des productions (qui se traduit, entre autres, par la production du vin et de l'eau-de-vie) sont à l'œuvre dès l'époque de Louis XIV ; là aussi c'est l'une des bonnes bases de départ sur lesquelles se greffera la croissance du xviii^e siècle, qui n'est pas sortie toute armée d'un néant préexistant. (En ce qui concerne ce dernier point, je veux dire la croissance du xviii^e siècle, je suis persuadé que les vues de Morineau relatives à la stagnation agricole de cette époque sont beaucoup trop pessimistes et sont contredites à la fois par « l'évidence » française et par l'histoire comparée, notamment espagnole et allemande, pour la même période.)

D'autre part la France (du moins en certaines de ses provinces) est déjà en proie à des phénomènes de « protoindustrialisation » dès le xvii^e siècle. On sait ce dont il s'agit : des marchands urbains vendent une matière première comme la laine à des familles paysannes qui la filent et éventuellement la tissent dans leurs chaumières ; ces paysans ensuite cèdent le produit (drap, toile), contre un salaire, aux mêmes marchands ou à d'autres, qui revendent le tout sur des circuits éventuellement liés à des marchés lointains (Amérique Latine, etc.). C'est une façon de faire entrer de l'argent dans le monde rural, et ces pratiques sont répandues dans des provinces comme le Languedoc, la Normandie, la Picardie, le Beauvaisis, la Champagne... Il est vrai que malgré ces performances déjà substantielles, la protoindustrialisation (ou l'artisanat rural, en termes plus simples) est moins répandue en France qu'en Angleterre : dans ce dernier pays, toutes les régions ou presque sont déjà fortement protoindustrialisées au xvii^e siècle (d'après *l'Histoire agraire anglaise*, volume relatif aux années 1500-1660, par Joan THIRSK). Là aussi, il y a une base préexistante qui aide à comprendre plus tard le démarrage précoce de la révolution industrielle en Angleterre. Plus généralement peut-être faudrait-il définir une aire privilégiée de protoindustrialisation qui comprendrait l'Angleterre, les Pays-Bas et les provinces françaises limitrophes de la Manche (voir la carte démographique de Jacques DUPAQUIER, *op. cit.*, p. 36).

Je voudrais maintenant déborder le cadre strict de l'histoire économique

et revenir, mais d'un point de vue plus vaste, à ce problème de la crise et de la stagnation au xvii^e siècle. Comme l'a montré Pierre Chaunu, ce double phénomène ne doit pas être tenu pour *globalement négatif*. En effet d'un côté la population globale stagne ou en tout cas augmente très lentement, demeurant à un niveau presque fixe ou à peine ascendant de 20 à 21 millions d'habitants ; quelquefois même, elle diminue dans des périodes de grandes souffrances comme les années 1640 ou 1690 ; simultanément, la production de biens matériels demeure séculairement stagnante, elle aussi, dans plusieurs secteurs (mais non dans tous). C'est spécialement vrai dans l'agriculture française sous Louis XIII et Louis XIV. D'un autre côté, la production des « biens » spirituels, intellectuels, et politico-étatiques, voire militaires, s'accroît. Tout l'appareil des collèges secondaires, jésuites et autres, pour la classe moyenne et la petite bourgeoisie, se développe énormément entre 1560 et 1640. Le réseau des écoles paroissiales, financées par les communautés, par les organisations cléricales ou par des particuliers, s'étoffe à la ville et à la campagne. Les prêtres, dorénavant, à des dates qui varient selon les diocèses, deviennent frais émoulus des séminaires, et de plus en plus capables d'éduquer les paysans, de les civiliser, de les moraliser, de les encourager à une certaine non-violence. En ce qui concerne l'Etat il devient plus sophistiqué, plus ramifié et exerce une influence plus considérable que par le passé sur la société. De ce point de vue, il y a d'abord un saut quantitatif : l'énorme augmentation des impôts sous Richelieu et Mazarin. Puis un saut qualitatif avec les modifications ou « perfectionnements » dans les structures centrales et provinciales de l'appareil d'Etat sous Colbert. Ceci peut avoir divers inconvénients, mais a le mérite de diminuer la dose de violence primitive qui sévit dans le pays ; cette « diminution » vaut notamment pour Paris, désormais de mieux en mieux contrôlé par sa récente police ; elle vaut aussi hors de la capitale, et dans les campagnes. Quand je parle de violence primitive — en voie de décroissance — j'envisage à la fois la délinquance brutale entre individus, et à un niveau plus « élevé » la guerre civile qui affectivement va « presque » entièrement disparaître de 1652 à la Révolution française (à quelques « exceptions » près, néanmoins, mais qui ne sont que régionales et/ou marginales, comme les Camisards, etc.).

C'est pourquoi Pierre Chaunu a pu parler pour cette période du long xvii^e siècle (ici de 1560 à 1715 environ), d'une **phase B de l'économie** (= stagnation) ; mais accompagnée d'une phase A (= croissance) dans la production des biens culturels ou si l'on veut « immatériels », qu'ils soient d'ordre intellectuel, spirituel ou politico-étatique. De ce point de vue, qui certes est particulier, la situation de la France au xvii^e siècle est en un sens meilleure que celle de certains pays « sous-développés » maintenant, du moins parmi les plus défavorisés. Aujourd'hui les investissements d'ordre culturel, quant à l'alphabétisation, quant au respect pour l'ordre et pour la

loi, quant à l'acculturation religieuse et morale, quant à l'enseignement secondaire, sinon supérieur, ont tendance à « traîner les pieds », car même si on les accroît avec le temps, ils s'essoufflent derrière une croissance démographique trop rapide et qui peut atteindre, voire dépasser 3 % par an. Voyez de ce point de vue aux années 1980 le cas du Mexique, de l'Égypte, etc. Dans ces conditions, on arrive à maintenir les équipements culturels, mais pas à accroître leur impact sur chaque individu pris en particulier, car ces « individus » se multiplient trop vite ; la situation est différente dans la France de Louis XIII et de Louis XIV : à cette époque, les investissements culturels croissants, notamment dans le domaine religieux et scolaire, s'appliquent à une population qui est stabilisée. Par conséquent il y a augmentation de ces investissements *per capita*, par tête de « Français » individuel. On s'explique de la sorte la bonne tenue de l'alphabétisation dans de nombreuses régions françaises dès la fin du xvii^e siècle.

Donc, avec une égale pertinence Voltaire et Boisguillebert ont pu parler du règne de Louis XIV, le premier comme d'une période hautement civilisante et acculturante (avec un déclin quand même à partir des années 1685-1690 : Révocation et reprise de la guerre). Le second comme d'une époque de pauvreté et de crise, et cela dès les années 1660 (elles voient en effet le commencement d'une période de bas prix, dont l'interprétation en termes d'effets conjoncturels à moyen terme et à long terme est délicate). Les deux auteurs ont raison chacun à leur manière, Voltaire se plaçant au point de vue de la civilisation, et Boisguillebert envisageant l'économie.

*

**

Deux mots sur les structures de l'État, deux mots qui devront beaucoup aux travaux de Michel Antoine. Disons avec cet auteur que depuis Colbert (1661) « l'État de finance dorénavant domine l'État de justice » sans pourtant évincer celui-ci. En termes d'hommes responsables, le contrôleur général des finances devient dans les faits plus important que le chancelier. De façon un peu différente, mais convergente, les impôts indirects (gabelle, etc.) seront après cette date aussi importants ou même plus que les contributions directes : d'après Yves Durand ⁽⁷⁾, la part des *indirectes* s'établit dans les recettes totales de l'État à 23,7 % en 1648, 16,6 % en 1656, mais 46,7 % en 1662, 53 % vers 1685-1695, et 42 à 47 % au xviii^e siècle. Colbert a donc favorisé d'abord dans le relatif, puis (sur la lancée de son action) dans l'absolu, le groupe des capitalistes mi-privés, mi-d'État que sont les fermiers généraux des taxes indirectes. Nous

(7) Cité dans *Histoire de la France rurale*, vol. 2 *in fine*, note 231.

avons ainsi une juxtaposition de l'Etat d'office (ou de justice), typique de la première moitié du xvii^e siècle, et de l'Etat d'affermage typique de la seconde moitié. Dans les deux cas il y a lotissement de l'Etat sous forme de démembrement propriétaire avant 1660, et de démembrement locataire après cette date, la distinction entre l'avant et l'après, en l'occurrence étant tendancielle, mais pas absolue.

Il ne faut pas oublier enfin la formation étatique qui a l'avenir pour elle, je veux dire la bureaucratie. Convenons pour la circonstance d'appeler bureaucrates ceux des serviteurs de l'Etat qui, à la façon des fonctionnaires actuels, sont non pas propriétaires de leur office, mais *nommés* par l'Etat et éventuellement révocables par lui (de nos jours la révocation en question est souvent bien difficile avec les systèmes de titularisation, ou comme on dit significativement en anglais de *tenure*). Avec plus de nuances, on peut dire que sous Louis XIV la bureaucratie au sens moderne du terme commence avec des fonctionnaires d'autorité (ou non) qui sont éventuellement propriétaires de leur office, mais dont la nomination (même payante) à cet office et la révocation dépendent beaucoup de l'Etat et du Roi. Il s'agit notamment des intendants de provinces et autres commissaires, des conseillers d'Etat, des ministres et secrétaires d'Etat, etc. En fait cet Etat de bureaucratie, juxtaposé au plus ancien Etat d'offices et à l'intermédiaire Etat des fermes connaît déjà une belle carrière sous Louis XIV et au xviii^e siècle ; mais il ne prendra toute son importance, en phagocytant les deux strates antérieures, qu'à partir du Consulat de Bonaparte.

Il faut évoquer à ce propos, avec Michel Antoine et Pierre Goubert, ce que ce second auteur a appelé la classe politique, on n'ose pas dire par anachronisme la technocratie⁽⁸⁾ française du temps. Cette classe politique, sous Louis XIV et Louis XV, est centrée sur le groupe des maîtres des requêtes. Ce sont de jeunes magistrats, sauf vieillissement regrettable dans la fonction. Ils sont propriétaires de leur office (de cet office), mais ils y furent agréés par le Roi. Ils peuplent, normalement, les divers conseils royaux. A une étape ultérieure de leur carrière, si tout va bien pour eux, ils deviennent intendants dans les généralités provinciales, secrétaires d'Etat ou ministres, etc. En principe ils sont nobles, mais dans beaucoup de cas, il s'agit d'une noblesse récente, dite de robe.

En ce qui concerne cette *robe du conseil*⁽⁹⁾ (des *maîtres des requêtes* et *conseillers d'Etat*), en ce qui concerne aussi la robe proprement judiciaire (celle des Parlements), Saint-Simon dénonce volontiers « un long règne de vile bourgeoisie ». Sur le fond ou d'un point de vue si j'ose dire ances-

(8) P. CHAUNU.

(9) L'expression est de SAINT-SIMON, reprise par M. ANTOINE.

tral, Saint-Simon n'a pas tort : les origines bourgeoises de la robe, même noble, ne remontent la plupart du temps qu'à quelques générations, parfois deux ou trois seulement. Quant aux origines semblablement roturières de la noblesse d'épée ou de cour, il faut dans bien des cas (mais pas dans tous !) remonter plus haut dans le temps pour les trouver, et parfois même (certes rarement) on doit « remonter aux croisades » voire à des époques antérieures (c'est le cas des D'Harcourt, dont l'ancêtre en principe est un guerrier viking ou post-viking de la Normandie du x^e siècle).

Dans ces conditions l'opposition de deux noblesses (*épée/robe* ou *ancienne/nouvelle*) est plus pertinente que le contraste *noblesse de cour/bourgeoisie d'Etat* qu'a voulu établir Saint-Simon en ses fureurs géniales. Ajoutons qu'en province ledit contraste serait encore plus difficile à établir (dans certaines régions), que ce n'est le cas dès lors qu'il s'agit seulement de Versailles et de Paris, de *la cour* et de *la ville*. A Rennes par exemple, il n'y a pas une « robe » mythiquement subordonnée à « l'épée ». En fait la robe du Parlement, du moins au xviii^e siècle, représente l'élixir ou la portion la plus distinguée de l'aristocratie bretonne. Et puis, d'une façon générale, le passage de la robe à l'épée ne demande souvent qu'une ou deux générations ; il est de bon ton, en effet, pour un fils de haut magistrat, de servir dans l'armée royale et, si possible, de s'y illustrer.

Pour en rester aux maîtres des requêtes, peut-on dire qu'ils survivront à leur manière et jusqu'à notre temps à travers leurs homonymes du xix^e siècle et autres inspecteurs des finances, émouls des Sciences politiques ; voire jusqu'au xx^e siècle des « Enarques » ; eux aussi comptent dans leurs rangs des maîtres des requêtes. Les mots n'ont guère changé ; le contexte sans aucun doute est différent.

L'existence de cette classe politique de décideurs est-elle un trait original de la vie étatique dans l'Ancien Régime français ? Pour le savoir, il faudrait se livrer à des comparaisons avec d'autres pays. Il s'agit en tout cas d'un groupe d'hommes compétents, avec leurs étroitesse ; il donne naissance à ce qu'on appellera au xix^e siècle « l'administration que l'Europe nous envie ». Cette administration se montre « efficace », et parfois au sens cruel du terme, pour la guerre et pour la préparation à la guerre : voyez Louvois et ses subordonnés.

*
**

Je viens de prononcer le mot *guerre*. Ce phénomène guerrier, incontestablement, est l'une des grandes causes de pauvreté, au moins de la pauvreté spécifique de la France, au commencement du xviii^e siècle. D'une façon plus générale, disons que les historiens économiques et démographiques ont

tendance à reconsidérer ou à « revisiter » le concept de guerre quant au rôle destructif de celle-ci par comparaison avec les autres fléaux : épidémies et famines. La famine et les mauvaises récoltes en général englobent seulement une année ou deux consécutives (voir les travaux de H. Neveux), tandis que les guerres peuvent durer neuf ou dix ans, et épuisent ainsi une région voire un pays, par le pillage (et en outre par la tuerie, mais celle-ci n'est guère « industrialisée » à l'époque). Elles peuvent l'épuiser également, de façon plus « immatérielle » (mais presque aussi dangereuse que par le passage des armées) en raison des lourds impôts, de l'interruption du commerce, etc.

En ce qui concerne la France des années 1700 ou 1710, le principal fardeau, en temps de guerre, et pour l'ensemble du pays, est évidemment formé par les coûts d'entretien d'une armée de 360 000 hommes ⁽¹⁰⁾. Frais ruineux pour l'époque. Parmi ces hommes, 60 000 sont étrangers, 300 000 sont « français » et là-dessus 200 000 au moins sont des combattants à temps complet ou partiel. Voilà l'une des causes de la ruine ou même de la banqueroute du pays dans les années 1690-1713 (à l'exception des quelques années de paix durant cette période). Les choses iront beaucoup mieux en temps de paix sous Louis XV et pour beaucoup de raisons, mais aussi parce que l'armée française retombera à 125 000 soldats.

Naturellement nous ne devons pas avoir une vue purement négative de l'armée française de ce temps-là. Elle fait du territoire français un quasi-sanctuaire, protégé de l'invasion (différence avantageuse avec l'Allemagne : faute d'une protection de ce genre, elle fut littéralement détruite par la guerre de trente ans, pendant la première moitié du xvii^e siècle). Nos soldats empêchent, par leur dissuasion, la guerre civile (voir *supra*). Outre cette double positivité, l'armée française représente une voie modérément mais incontestablement ouverte et ascendante pour une certaine mobilité sociale, en particulier à partir de la paysannerie et de la petite bourgeoisie, en direction de l'encadrement subalterne du militaire (cela s'entend bien sûr sous la stricte condition que l'ascensionniste social ne soit pas stoppé net en sa montée par la balle ou le boulet de l'ennemi). Notre armée fonctionne aussi comme matrice d'une première efficacité bureaucratique, en un domaine de sociologie étatique où s'illustreront beaucoup plus tard les réflexions de Weber, Trotsky, Courteline et Crozier, chacun pour soi penseur à sa manière de la société bureaucratique.

*
**

D'un autre côté, l'armée pour son entretien implique des impôts : ils pèsent lourdement sur la nation ; l'appareil militaire mange la moitié du

(10) A. CORVISIER, *Thèse* sur l'armée française au xviii^e siècle, I, p. 55.

budget et coûte beaucoup plus cher que la cour (c'est normal : même sous-payés, quelques centaines de milliers de soldats sont de toute manière beaucoup plus onéreux pour le royaume que quelques milliers de courtisans, même « surpayés »). P. GOUBERT dans l'*Ancien Régime* (1973, vol. II, p. 138) note que, au temps de Colbert, « les dépenses nommément militaires font 52 % du total ; pour la cour et les bâtiments 13 % ; en outre d'autres dépenses militaires (pour l'entretien de la Maison du Roi, pour les *comptants* personnels et secrets de Louis XIV et pour les remboursements) se glissent parmi les dépenses civiles (celles-ci se situant à 32 % du total) et dans le service de la dette (16 %) ».

Cet argent vient des contribuables mais n'est cependant pas perdu pour tout le monde. Un flot d'argent liquide ou scripturaire s'écoule vers Paris et Versailles, vers les armées qui opèrent sur les frontières ; principalement au Nord-Est, accessoirement vers les Alpes et les Pyrénées, sans parler de ports de guerre. Ce pactole, comme toujours, est porteur de stimulations économiques. Paris par exemple passe de 300 000 habitants en 1565 à 200 000 habitants après les épreuves de la Ligue, puis 412 000 habitants en 1637, et près de 500 000 vers 1680 (*Hist. France rurale*, II, p. 31 et R. MOUSNIER, *Paris au XVII^e siècle*, C.D.U., vol. I). A quoi il faudrait ajouter vers 1700 le poids supplémentaire de Versailles (une dizaine de milliers d'habitants à la fin du règne de Louis XIV dit J. JACQUART dans *L'Histoire de l'Île de France* [Privat], mais d'autres auteurs parlent au début du règne de Louis XV, de 11 000 habitants pour la ville neuve, plus 4 000 au quartier Saint-Louis, plus 10 000 avec la troupe et les occupants du château soit 25 000 personnes dans les années 1715-1720 ; mais déjà 50 000 en 1744 et 60 000 en 1784 dont 9 à 10 000 hôtes de passage, disons 50 000 en 1790 d'après Jean CASTEX, etc. [*Lecture d'une ville, Versailles*, éd. du Moniteur, 17, rue d'Uzès, 75002 Paris, 1980, pp. 90-93]). Donc Paris et Versailles fécondés par les recettes du budget d'une monarchie centraliste, et puis dès Louis XIV et surtout sous Louis XV les provinces du Nord-Est gagnent davantage aux recettes qu'elles tirent de la présence des armées et de la construction de routes notamment stratégiques, qu'elles ne perdent aux ravages de la guerre ; ceux-ci deviennent de plus en plus évanescents au siècle des Lumières et de la guerre en dentelles. A l'inverse, le poids de la fiscalité (aux fins militaires, pour une grosse part), aura de fâcheuses conséquences sur les provinces centrales de la France ; elles payent les impôts, sans en tirer beaucoup d'avantages en contrepartie. Si l'on a pu parler au XVII^e siècle d'une phase B de l'économie et simultanément d'une phase A de la construction étatique et militaire, ce ne sont pas forcément les mêmes régions qui pâtissent de B et qui profitent de A.

*

**

J'ai dit que la France de Louis XIV, malgré les divers maux qui l'accablent, demeure un pays très puissant avec de fortes réserves de croissance : il pourra prendre d'autant plus vigoureusement son essor après les années 1713-1715 (fin des guerres, et morts de Louis XIV). On a de bonnes preuves chronologiques de ce vif démarrage (à partir de 1718) notamment grâce aux indicateurs que sont la consommation de sel, et l'accroissement du nombre des actes des notaires : ces deux indices « s'élancent » justement vers 1715-1719, et pendant tout le xviii^e siècle qui va suivre.

Une telle croissance va permettre de poser de façon « différentielle » le problème du poids des impôts sur l'économie. Quand on calcule en net ou en brut, en recettes ou en dépenses, le revenu de l'Etat, ou ce qui revient ici au même, son prélèvement sur le revenu national, on s'aperçoit que celui-ci calculé en grains n'a pas augmenté au xviii^e siècle, en termes absolus, de 1690 à 1780 (A. GUÈRY dans *Annales*, mars-avril 1978). Mais il est vrai qu'entre-temps la population a augmenté de 30 %, le revenu agricole à prix constants de 40 %, et le revenu national total (agricole + autre) d'au moins 50 %. Dans ces conditions, le prélèvement fiscal à prix constants, même stable en valeur absolue, accablait plus lourdement *ipso facto* des revenus globaux plus bas à la fin de Louis XIV, alors qu'il sera supporté plus allègrement par des revenus globaux devenus plus élevés à la fin de Louis XV et sous Louis XVI ; aussi bien la contestation et la grogne pré-révolutionnaire, à la veille de 1789, porteront-elles sur d'autres sujets que les impôts.

A certains moments, pendant les difficiles *débuts* du xviii^e siècle, la pression fiscale se faisait littéralement trop élevée, du fait des phases de pauvreté que traversait le pays ; et les contribuables ou partie d'entre eux devenaient momentanément incapables de payer ces taxes, ou en tout cas récalcitraient fortement à le faire. On peut prendre à ce sujet l'exemple de la consommation de sel dans la France du Nord (*Histoire rurale de la France*, vol. 2, p. 360). Elle est restée assez stable à environ 10 000 muids au temps de Colbert. Mais elle tombe décidément à 8 000 muids vers 1710, lors des années très dures qu'engendrent la guerre, les autres contributions fiscales, la crise générale, et un grand hiver. Le gouvernement imposait pourtant l'obligation du « sel du devoir », consommation forcée de sel taxé, pour chaque ménage. Mais en 1710, la pauvreté (sans parler de la mauvaise volonté) est telle que même ce plancher obligatoire doit être abaissé de gré ou de force.

*
**

Le problème fiscal, si pesant sous Louis XIII et sous Louis XIV nous conduit à ce qu'on pourrait appeler le « paradoxe de l'obéissance », pour la

seconde partie du règne du Roi-Soleil (disons 1676-1715). En 1673 encore, on signale deux grandes révoltes, dans la « foulée » des vastes soulèvements qui furent enregistrés avant et après la Fronde. Il s'agit d'abord du célèbre mouvement des *Bonnets rouges* de Bretagne, en 1675, contre la gabelle et à propos de questions régionales. Les nationalistes armoricains, avec beaucoup d'exagération et même d'impertinence, considèrent qu'une première explosion de nationalisme anti-français se manifeste ainsi dans leur province. Une autre grande révolte en 1675, prend place à Bordeaux, ville et zone traditionnelles de la protestation violente depuis les années 1540, « cité de poudre et de salpêtre ». Et néanmoins ces deux grands événements, le breton et le bordelais, sont essentiellement les derniers dans leur genre, pour une très longue période. Par-delà 1675, on rencontrera encore la rébellion des Camisards en 1703 dans les Cévennes mais il s'agit essentiellement d'un phénomène protestant (où l'élément antifiscal est très faible) ; il n'en souligne que mieux la tranquillité certaine ou du moins une certaine tranquillité de l'immense majorité catholique. Quant à la dernière « guerre paysanne » authentique (du moins en termes de résistance à l'impôt) elle concerne les Tards-Avisés du Quercy ou derniers Croquants de 1707 ⁽¹¹⁾. Mais ce n'est qu'un pâle *remake* des grandes révoltes des xvi^e et xvii^e siècles, antérieures à 1675. De toute manière entre 1708 et 1789, il n'y aura plus de guerres paysannes en France.

Comment pouvons-nous expliquer cette atténuation de l'activité des « rebelles primitifs » à partir des années 1680, *grosso modo*. (Il va de soi bien sûr que la « violence primitive » — l'expression étant simplificatrice — reste présente un peu partout, mais elle cesse de se déployer amplement et magistralement après 1680 comme elle faisait encore aux années 1630, 1640 et 1670).

L'assagissement plus que séculaire de la violence au delà de 1675 peut-il s'expliquer par l'accoutumance aux lourds impôts ? Ecrasants sous le vieux Louis XIV... Insupportables déjà sous Mazarin. Du cardinal-ministre au Roi-soleil, les peuples auraient eu le temps de « s'habituer »... Voire !

Seconde explication, plus pertinente peut-être : la structure même de l'impôt change à partir de l'âge colbertien. On passe, avons-nous dit, d'une fiscalité surtout directe (« tailles ») à des contributions surtout indirectes (gabelles, aides, etc.). Aujourd'hui il est bien connu que les Français renâclent à s'acquitter vis-à-vis du fisc, quand ses réclamations sont « directes ». En revanche ils paient sans rechigner d'énormes taxes par l'intermédiaire de la pompe à essence, du tabac, etc. De la même façon, la Ferme générale des « indirectes », au xviii^e siècle relativement prospère, sera probablement mieux supportée que ne l'était la taille sous le règne difficile

(11) Y. BERCÉ, *Histoire des Croquants*, Genève, Droz, 1974, vol. I, dernier chapitre.

de Louis XIII, ou sous le premier Louis XIV. Cette « explication » pourtant doit être contenue dans d'étroites limites : à de multiples reprises, les révoltés du xvii^e siècle ont crié Vive le Roi sans taille *et sans gabelle* montrant par-là qu'ils étaient allergiques *aussi* à l'impôt indirect.

Une autre explication qui rendrait compte de la nouvelle « douceur » des contribuables à l'égard des collecteurs d'impôts après 1675 serait à chercher du côté d'une meilleure répartition des taxes. Il est vrai qu'à partir de la fin du xvii^e siècle l'Etat réussit à « asseoir » la capitation sur les nobles, alors que jusqu'à cette date ce « second ordre » avait été à peu près exempté de tous impôts. Un tel accroissement d'un certain égalitarisme n'empêche pas que les privilèges, nobiliaires et autres, restent considérables, en matière d'impôts, à la fin de Louis XIV encore, et pendant les règnes qui suivront.

Quoi qu'il en soit, nous apercevons un certain nombre de facteurs, dont chacun pris à part est bien sûr insuffisant, qui peuvent expliquer l'assagissement ou la disparition des révoltes antifiscales. La liste de ces « facteurs » possibles pourrait encore s'allonger. Bercé, dans un livre savant, a voulu rendre compte de cette fin des révoltes par un changement dans la culture urbaine. On partirait du style coloré des cultures citadines du Sud-Ouest de la France, toujours promptes aux rébellions et aux barricades. On aboutirait à une situation plus « grise », typique de la période postérieure à 1680, et naturellement du xviii^e siècle, jusqu'à 1789 exclusivement. Cette « grisaille » se traduirait en particulier par une résignation nouvelle aux impôts, douce-amère ou douceâtre.

Bien que j'admire le grand livre de Bercé, je me demande sur ce point particulier si ses explications ne sont pas, pour un coup, trop sophistiquées. En un sens, j'oserais presque dire que le simple usage de la force pure, avec ou sans gant de velours, de la part de l'Etat, pourrait constituer une première et pertinente explication.

Une comparaison avec des périodes plus récentes est-elle indiquée ? Nous avons tous entendu parler de ces barricades romantiques et de ces grèves du xix^e siècle quand les « travailleurs » et les révolutionnaires versaient leur sang en face des fusils, canons et baïonnettes, brandis par l'armée et éventuellement par la police et la garde nationale : elles défendaient ainsi l'ordre bourgeois.

Vient le xx^e siècle avec ses Etats totalitaires bien organisés et leurs réseaux policiers, grâce auxquels la société parvient à se contrôler elle-même de façon adéquate, à s'opprimer autant qu'il est nécessaire. Le peuple dans ce cas « devient à lui-même son meilleur ami ». Une répression hostile, et très dure quand elle est nécessaire, rend les barricades impossibles. Le jeu littéralement n'en vaut plus la chandelle. Du coup le syndi-

calisme du passé apparaît *a posteriori* non plus seulement comme l'effet normal et généreux d'une noble indignation prolétarienne, mais comme une structure datée qu'a rendue possible la relative permissivité de la société bourgeoise ou libérale à un moment donné (même compte tenu du fait [qu'il n'est pas question de nier] que cette société pouvait être elle aussi fort cruelle en termes de bas niveau de vie pour les pauvres, etc. ; mais de façon si j'ose dire, moins efficace quant à la perfection du contrôle social, que ce ne sera le cas dans les pays totalitaires aux années 1930 ou 1980).

Bien entendu la situation dans la France de Louis XIV était fort différente. Le pouvoir de l'Etat était infiniment plus faible qu'il ne l'est maintenant dans les grands Etats totalitaires ou autoritaires, hors de l'Europe occidentale et des Etats-Unis. Et cependant, il est exact qu'à la fin du règne de Louis XIV ou dans la deuxième moitié de celui-ci, la population française est devenue plus disciplinée (c'est la réduction à l'obéissance, chère à Lavisse) et cela, pour une part, à cause de la pression extérieure ou supérieure qui émanait de l'Etat central et des structures locales du pouvoir. L'armée [royale] dont les forces et l'organisation [bureaucratique et autre] ont beaucoup augmenté est maintenant suffisamment dissuasive pour empêcher ou, si nécessaire, pour écraser une rébellion potentielle. La centralisation est allée de l'avant, même si elle n'est pas encore aussi forte que le prétendra Tocqueville, quand il écrira sur l'Ancien Régime. Sous l'impulsion de rois et de ministres effectivement centralisateurs, le royaume n'est plus vers 1690, ce que Machiavel affirmait qu'il était dans les années 1520, un pays que caractérisait une souveraineté divisée, où il était difficile pour l'Etat de se rallier la loyauté de ses sujets (PRINCE, chap. IV). Les intendants, dans le fond des provinces, peuvent avoir aisément recours à l'armée royale (voyez les dragonnades en 1685). Et Paris connaît les débuts d'une force de police organisée, celle de La Reynie dès 1667 (MANDROU, Louis XIV, p. 100).

Après 1715, et pour d'autres raisons, l'obéissance devient, d'une certaine manière, encore plus facile et normale. Les impôts, qui étaient depuis longtemps la cible des colères et des frustrations plébéiennes, cessent de s'accroître en valeur réelle. De ce point de vue, ils connaîtront une stabilisation séculaire jusqu'à la Révolution française. Donc sous Louis XV, l'agressivité des classes dites inférieures, et notamment paysannes, se détourne des problèmes du fisc, pour se déverser contre les structures seigneuriales. La Fronde avait mis en cause les impôts et leurs corollaires. La Révolution française, du moins au niveau des campagnes, se présentera davantage comme un soulèvement contre les seigneurs.

Pour en rester néanmoins aux problèmes de répression à la fin du XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e, la violence physique, militaire, policière ne suffit pas entièrement pour expliquer le retour au calme et la « réduction à l'obéissance », après 1675. Existente aussi des formes plus

subtiles de répression et de contrôle social, à un niveau moral et religieux. De fait, le concept de contrôle moral et religieux, ou de répression *sui generis* comme technique pour subjuguier les masses et pour promouvoir ou maintenir l'ordre social peut s'appliquer dans un secteur où on ne l'a pas tellement évoqué jusqu'à maintenant. Je pense en 1685 à la Révocation de l'Edit de Nantes. Cette suppression autoritaire du protestantisme par Louis XIV, la *Révocation*, ne constitue pas seulement une étape essentielle dans l'histoire du Calvinisme français. Il me semble, d'un point de vue cynique que, bien entendu, je ne fais pas mien, que cette Révocation fut à sa manière l'occasion d'un pas décisif dans notre processus de construction nationale, *Nation-building*, pour la fin des Révoltes et pour l'acceptation de la Loi et de l'ordre.

Prenons un peu de recul : l'Eglise catholique à la fin du xvi^e siècle s'est comportée en force révolutionnaire et très dangereuse pour l'ordre établi, au temps de la Ligue, et des années 1580-1590. Les événements récents, en Iran, nous font mieux comprendre l'énergie explosive qui peut naître d'un mélange d'impulsions authentiquement populaires, voire démocratiques (même primitives) et de déterminations fondamentalistes, ou fanatiques. Tel fut le cas à Téhéran il y a peu. Tel était le cas à Paris, avec des conjonctures et des structures certes totalement différentes à la fin du xvi^e siècle. Oublions cette comparaison scabreuse, mais pédagogique : et tenons-nous-en au phénomène parisien, ou français (et citadin). Deux rois, Henri III et Henri IV, le dernier Valois et le premier Bourbon, furent bel et bien assassinés par des fanatiques bigots, qu'animait l'esprit de la Ligue, ou le souvenir de celle-ci.

Mais les choses vont changer en 1685, à la fin de l'irrésistible ascension du siècle des Saints, pendant notre pieux et catholique xvii^e. Grâce au miracle et à la « divine surprise » de la Révocation, l'Etat parvient à réaliser l'union du Trône et de l'Autel malgré les craquements jansénistes qui gâchent à peine l'harmonie de cette nouvelle concertation. Le geste orwellien de 1685 ne transfigure pas les huguenots en bons papistes. Mais, pour autant qu'on connaisse du définitif en histoire, il apprivoise définitivement une Eglise catholique qui avait créé des ennuis considérables à la Monarchie de 1560 à 1660, depuis les guerres de religion jusqu'à la Fronde incluse. Les *moines* de la Ligue aux années 1590, les *curés* rebelles du Cotentin de 1639, les complicités des *évêques* avec la révolte de Montmorency dans le Languedoc en 1632, le *clergé* contestataire à Paris, sous la direction du Cardinal de Retz en 1648, voilà quatre phénomènes qui laisseront de mauvais souvenirs à l'Etat, puisque aussi bien le mécontentement catholique en 1569 et 1610 s'est porté jusqu'au régicide, d'abord théorisé, puis deux fois perpétré. Or Louis XIV, poussé par un lobby de prélats qui est à sa botte et qu'il a nommés, réprime de plus en plus les huguenots, jusqu'à les « révoquer »

en 1685, à défaut de pouvoir les supprimer totalement. L'année 1685 elle-même illustre la circularité du pouvoir : les évêques en place sont en majorité des créatures du Roi-Soleil ⁽¹²⁾ ; depuis un quart de siècle de règne personnel, il a eu tout loisir de remodeler leur effectif à son gré. Ce monarque peut attendre d'eux ou de la plupart d'entre eux l'obéissance. En échange, ils peuvent revendiquer l'écrasement des huguenots, qu'il leur concédera comme un énorme atout pour l'Eglise, graduellement subordonnée à l'Etat.

On constate que le haut clergé, comblé de faveurs, donne à la monarchie après les années 1670-1680, la plus stricte loyauté, malgré quelques grincements. On est loin dorénavant des rébellions monacales et cléricales du temps de la Ligue et de la Fronde. L'Eglise gallicane s'est calmée, s'est prise de zèle même pour l'Etat, moyennant répression anti-protestante.

Au niveau des bourgs et des villages, sous Louis XIV vieillissant et mûrissant, l'alliance devient patente entre le Pouvoir et le Presbytère. Pendant des périodes antérieures, les prêtres de paroisse s'étaient illustrés comme paillardards et pittoresques. Le prélat Le Camus, évêque de Grenoble et « cardinal des montagnes » (mort en 1707), avait dû sévir contre plusieurs d'entre eux comme truculents, concubinaires, et parfois complices des pasteurs protestants. Mais il s'agit, semble-t-il, d'un phénomène en régression. Les nouveaux prêtres de la fin du XVII^e siècle ont reçu l'éducation rigide et savante des séminaires récemment créés. Quels que soient leurs écarts par rapport aux normes, ils s'identifient bien davantage que par le passé à leurs fonctions d'officiers du culte, de moralisateurs du village, et, quant à l'Etat, de « subdélégués naturels ». Leurs prédécesseurs avaient pu se rebeller contre les autorités royales. Dorénavant dans la chaire et au confessionnal, les successeurs deviennent plus souvent qu'à leur tour les porte-voix de la légalité. En 1682 déjà, à l'Assemblée du clergé français, les participants demandent à la papauté d'être indulgente envers l'exigence gallicane et nationaliste de Louis XIV, quant au pouvoir qu'il exerce sur l'Eglise de France, et cela en échange de la répression vive et bien venue que le monarque et son clergé appesantissent sur les huguenots. Dès ce dernier quart du XVII^e siècle, une révolte populaire ou paysanne s'annonce-t-elle ? Des missionnaires mettent alors le poids de leur autorité dans la balance, pour convaincre les ruraux de rester calmes. C'est le cas en Bretagne dès 1675 ; le Père Maunoir et les Jésuites y parcourent systématiquement le plat pays, afin de noyer dans l'eau tiède de leur pastorale les flammes de la rébellion rustique ⁽¹³⁾. Après 1685, le loyalisme

(12) M.C. PERRONNET, *Les évêques de l'ancienne France* (thèse).

(13) *Histoire de Bretagne*, publiée sous la direction de Jean DELUMEAU, Toulouse, Privat, 1969, p. 292.

catholique devient exemplaire. Un notaire nîmois Borrelly, note à cette époque « la misère est si grande depuis le changement de religion »... Mais séduit par les merveilles de la conversion forcée des protestants, il ajoute aussitôt : « quoi que l'on dise, il y a là du miracle et ouvrage de Dieu ». Et de conclure : « Grande est la misère, mais notre grand Roy a tellement d'affaires sur les bras qu'il est juste de se saigner ⁽¹⁴⁾ ». Dans quelle mesure ce loyalisme catholique désormais retrouvé, n'a-t-il pas en effet désamorcé une grosse part de la contestation à partir des années 1680... (excepté bien sûr quand celle-ci était protestante ou camisarde, en 1703).

De ce point de vue, on peut noter l'intéressant synchronisme qui s'instaure entre la Révocation de 1685 et la *glorious Revolution* de 1688 ; et plus encore entre la répression antihuguenote des décennies 1690 et 1700, et la répression antiirlandaise qui se fait sentir avec force dès la décennie 1690. Respectivement, au Nord et au Sud du Channel. Si l'on envisage l'ensemble de ces phénomènes à partir des années 1685-1688, on peut proposer l'hypothèse de travail suivante : on est en présence, me semble-t-il, d'un compromis entre la monarchie (bourbonnienne en France, orangiste en Angleterre), et d'autre part l'Eglise établie (l'une gallicane, l'autre anglicane). Le tout aux dépens ou « sur le dos » des minorités persécutées (protestants de France ; catholiques d'Angleterre et surtout d'Irlande). Dans les deux « blocs », les britanniques d'une part, France d'autre part, ce double compromis fonctionnera *grosso modo* à la satisfaction de l'Eglise et de l'Etat pendant de longues périodes du XVIII^e siècle. Au prix aussi de grandes souffrances pour les minorités persécutées. Burke ⁽¹⁵⁾ notera que la Révolution de 1688 visait essentiellement à placer la succession dynastique en Angleterre « dans la ligne protestante » ; et Saint-Simon est bien conscient de l'importance de ce problème dynastico-religieux pour l'Angleterre de la fin du XVII^e siècle et du début du XVIII^e ⁽¹⁶⁾. Si la Révocation est un phénomène ecclésial (pas au meilleur sens du terme), la *glorious revolution*, elle aussi, a ses connotations religieuses. Ajoutons qu'il va de soi que sa positivité au premier abord est aussi considérable que l'est la négativité de la Révocation ! Grâce au grand événement de 1688 et à ses « retombées », les libertés politiques seront garanties en Angleterre pour une période indéfinie ; le régime parlementaire sera sauvegardé, consolidé ; il pourra progressivement gagner du terrain par la suite. La Révocation, bien entendu ne peut produire, à son actif, aucun accomplissement de ce genre. Cependant même dans cette perspective contrastée, qui dans son genre est nette, nous ne pouvons

(14) Livre de raison de Borrelly, cité dans LE ROY LADURIE, *Les Paysans de Languedoc*, Paris, 1966, pp. 612-642.

(15) BURKE, *Reflections on the revolution in France*, éd. de Londres, Penguin, 1969, p. 109.

(16) SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. Boislisle, vol. 8, p. 258.

pas totalement assumer une historiographie *whig*, qui peindrait la situation en noir et blanc ; noir au Sud, et blanc au Nord. Nous ne pouvons pas totalement louer et innocenter les Anglais, ni charger par contre la France de tous les « péchés », même et surtout si le Roi-Soleil et son Etat furent grandement « coupables ». Le tableau, des deux côtés du Channel, ne va pas en réalité sans quelques nuances. Dans la phase de répression qui suivit aussitôt l'accord *de facto* entre l'Etat monarchique et l'Eglise établie (1685), les agents de Louis XIV se montrèrent impitoyables pour les huguenots régnicoles, qu'ils soient des Cévennes ou du Poitou. En revanche l'Alsace protestante, possession nouvelle et qui campait encore aux marges de l'Etat, fut épargnée. Est-ce l'inverse en Angleterre ? Les catholiques anglais furent opprimés à partir du règne de Guillaume d'Orange, beaucoup plus que les Alsaciens luthériens par Louis XIV, mais beaucoup moins que les Irlandais papistes : l'orangisme pendant des décennies tentera par tous les moyens de les écraser, tout comme Louis XIV les huguenots.

*
**

J'ai évoqué dans ce résumé quelques données du nouveau système qui, recombinaut des éléments généralement plus anciens, tend à prévaloir dans le cadre de nos frontières à partir des années 1660-1680. En voici certains traits essentiels :

— forte vitalité ou vigoureuse résistance de la population et de l'économie, malgré une pauvreté diffuse et même croissante après 1685-1690 ; puis sur la base de cet acquis coriace, après 1715, récupération vive, qui sera suivie de forte croissance ;

— investissements accrus en termes de culture, de religion, d'autorité et d'efficacité quant à l'Etat, l'Armée... ;

— compromis à la fois « rentable » (en termes de pouvoir) et parfaitement odieux (mais ceci est un autre problème) entre l'Eglise et l'Etat, à partir de 1685, aux dépens des huguenots.

Tels sont quelques-uns des éléments qui au travers d'ajustements variés formeront une construction relativement stable et cohérente jusqu'à la grande phase de révisionnisme ; elle commencera avec Louis XVI et Turgot ; elle durera à son tour jusqu'à la Révolution française ; celle-ci brisera définitivement ledit système.

E. L.R.L.